

Service assemblées et contentieux

Arrêté n°2023-21

ARRÊTÉ

portant composition des commissions administratives paritaires (CAP)

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le Code de la fonction publique,

VU le décret n°89-229 du 17 avril 1989 relatif aux CAP des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

VU la délibération du conseil d'administration du SDIS en date du 31 mars 2022 n°015 fixant la composition des instances,

VU l'arrêté ministériel du 9 mars 2022 fixant la date des élections professionnelles pour les CAP au jeudi 8 décembre 2022,

VU les procès-verbaux des opérations électorales du 8 décembre 2022 pour l'élection des représentants du personnel aux CAP, et la proclamation des résultats de l'élection,

VU le résultat des tirages au sort effectués le 8 décembre 2022 pour compléter les sièges des représentants du personnel non pourvus par voie d'élection ou par carence de liste,

VU la délibération du conseil d'administration du SDIS en date du 24 janvier 2023 n°009 portant désignation des représentants de la collectivité aux instances consultatives du SDIS,

ARRÊTE :

Article 1^{er}

La composition de la CAP SPP catégorie A du SDIS du Tarn s'établit comme suit :

Représentants de la collectivité :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
Le Préfet	Son représentant
Michel BENOIT Conseiller dép La Montagne Noire	Sylvie BIBAL DIOGO Conseillère dép Carmaux 1 Ségala
Nadia OULD AMER Conseillère dép Les Portes du Tarn	Bernard MIRAMOND Représentant EPCI – Cté agglo Gaillac-Graulhet

Représentants des personnels :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
Guillaume SOULARD Avenir Secours	Cyril ANDRIEU Avenir Secours
Philippe SIGUIER Avenir Secours	Philippe CNOCQUART (Tirage au sort)
Jean-Jacques DARGET Avenir Secours	David MARTY (Tirage au sort)

Article 2

La composition de la CAP SPP catégorie B du SDIS du Tarn s'établit comme suit :

Représentants de la collectivité :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Le Préfet	Son représentant
Michel BENOIT Conseiller dép La Montagne Noire	Sylvie BIBAL DIOGO Conseillère dép Carmaux 1 Ségala
Nadia OULD AMER Conseillère dép Les Portes du Tarn	Bernard MIRAMOND Représentant EPCI – Cté agglo Gaillac-Graulhet

Représentants des personnels :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Olivier COUQUET Avenir Secours	Quentin CASTELBOU Avenir Secours
Marc ALBINET Avenir Secours	Stéphane LOURMIERES (Tirage au sort)
Olivier GOUINEAU Avenir Secours	Christophe COUZINIE (Tirage au sort)

Article 3

La composition de la CAP SPP catégorie C du SDIS du Tarn s'établit comme suit :

Représentants de la collectivité :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Michel BENOIT Conseiller dép La Montagne Noire	Alain GLADE Conseiller dép Graulhet
Christophe TESTAS Conseiller dép Castres 3	Sylvie BIBAL DIOGO Conseillère dép Carmaux 1 Ségala
Eva GERAUD Conseillère dép Albi 3	Florence BELOU Conseillère dép Graulhet
Jean-Luc CANTALOUBE Conseiller dép Le Haut Dadou	Bernard MIRAMOND Représentant EPCI – Cté agglo Gaillac-Graulhet

Représentants des personnels :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Nicolas SERRES Syndicat Autonome SPP PATS 81	Julien VERGNES Syndicat Autonome SPP PATS 81
Benjamin SANCHEZ Syndicat Autonome SPP PATS 81	Alexandre ENJALBERT Syndicat Autonome SPP PATS 81
Jean-Marie SAVIGNY Syndicat Autonome SPP PATS 81	Virginie ANDRIEU Syndicat Autonome SPP PATS 81
Nicolas DURAND CGT SDIS 81	Gaëtan REYNES CGT SDIS 81

Article 4

La composition de la CAP PATS catégorie B du SDIS du Tarn s'établit comme suit :

Représentants de la collectivité :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Michel BENOIT Conseiller dép La Montagne Noire	Alain GLADE Conseiller dép Graulhet
Christophe TESTAS Conseiller dép Castres 3	Sylvie BIBAL DIOGO Conseillère dép Carmaux 1 Ségala
Eva GERAUD Conseillère dép Albi 3	Florence BELOU Conseillère dép Graulhet

Représentants des personnels :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Christophe MOREL Syndicat Autonome SPP PATS 81	Nathalie CALMES Syndicat Autonome SPP PATS 81
Virginie FERRER Syndicat Autonome SPP PATS 81	Nathalie TOULZE (Tirage au sort)
Sylvain PICHON Syndicat Autonome SPP PATS 81	Catherine SOURIAU (Tirage au sort)

Article 5

La composition de la CAP PATS catégorie C du SDIS du Tarn s'établit comme suit :

Représentants de la collectivité :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Michel BENOIT Conseiller dép La Montagne Noire	Alain GLADE Conseiller dép Graulhet
Christophe TESTAS Conseiller dép Castres 3	Sylvie BIBAL DIOGO Conseillère dép Carmaux 1 Ségala
Eva GERAUD Conseillère dép Albi 3	Florence BELOU Conseillère dép Graulhet

Représentants des personnels :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Sylvain DELBAR (Tirage au sort)	Lucie VEYRIES (Tirage au sort)
Fabien BOYER (Tirage au sort)	Sandrine LARUE (Tirage au sort)
Philippe BLANCHET (Tirage au sort)	Marie-José GUINEBRETIERE (Tirage au sort)

ARTICLE 6 :

Le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Tarn et affiché dans les locaux de la collectivité.

A Albi, le **13 FEV. 2023**

Le président
du conseil d'administration,

Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de
la réception en préfecture le :

13 FEV. 2023

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>